

Ce qu'il faut savoir avant votre départ

Mis à jour le 22 octobre 2018 à 13h33



▶ Règlementation routière



Limitations de vitesse

Agglomérations

Routes

Voies rapides

Autoroutes

Motocyclettes avec ou sans side-car et voitures sans remorque



Voitures avec remorque ou caravane

Alcoolémie

0 g / l pour les conducteurs novices, les conducteurs



Feux

GPS et détecteur

0.3 g / litre de sang

Obligatoire pour tous, de jour comme de

GPS avec avertisseur de radar

de motocyclettes et les conducteurs de véhicules à vocation professionnelle



Ceintures et sièges



Portable et kit



Circulation à vélo

Les occupants de tous les sièges équipés d'une ceinture doivent la porter.

Un enfant de moins de 3 ans peut voyager à Avec un kit main-libre l'avant d'une voiture à condition d'être installé dans un système de retenue dos à la route, adapté à sa taille, et à condition que l'airbag soit désactivé. Un enfant de 3 à 12 ans doit voyager à l'arrière du véhicule. Tout système de retenue doit être homologué. Un enfant de moins de 12 ans ne doit pas voyager sur une moto.

Utilisation en main Interdit

Autorisée

Amende de 5000 RSD

Port du casque NON

► Equipements obligatoires



Equipements de sécurité



Equipements hivernaux

Trousse de secours

Obligatoire

Extincteur

Facultatif

Triangle de signalisation

Obligatoire pour tout véhicule, sauf les motocyclettes. Un véhicule tractant une remorque doit avoir deux triangles.

Gilet de sécurité

Obligatoire. Il doit être utilisé en cas de panne ou accident par toute personne qui sort du véhicule.

Une voiture doit aussi avoir une corde ou barre de remorquage à bord.

Pneus cloutés

Interdits

Chaînes à neige

Les chaînes doivent être présentes pendant toute la période hivernale dans le véhicule. A utiliser lorsque les panneaux l'indiquent.

Pneus hiver

Les véhicules de moins de 3.5t doivent être équipés de pneu hiver M+S sur les roues motrices, s'il y a de la neige ou du verglas.